



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 15/12/21

Reçu en Préfecture le : 15/12/21

ID Télétransmission :

033-213300635-20211214-121402-

DE-1-1

CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du mardi 14 décembre 2021**  
**D-2021/451**

***Aujourd'hui 14 décembre 2021, à 14h10,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Pierre HURMIC - Maire***

Suspension de séance de 17h53 à 18h10

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

*M. BOUISSON présent à partir de 15h15, M. FETOUH présent à partir de 15h25, M. MARI présent à partir de 16h06.*

*Mme DELATTRE présente jusqu'à 16h03, M. ROBERT présent jusqu'à 18h30, Mme CERVANTES-DESCUBES, M.*

*BOUDINET et M. POUTOU présents jusqu'à 20h51. M. GHESQUIERE absent de 15h45 à 18h26.*

**Excusés :**

Madame Pascale ROUX, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS

## **Equipements sportifs. Rapport annuel de l'exercice clos au 31 décembre 2020. SBSL (Société bordelaise de sports et de loisirs). Information du conseil municipal.**

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2017/408 en date du 9 octobre 2017, la ville de Bordeaux a confié, par contrat de concession de service portant délégation de service public, l'exploitation de plusieurs équipements de sports et de loisirs à la Société en nom collectif (SNC) Société bordelaise de sports et de loisirs (SBSL) – Axel Vega, aujourd'hui filiale du groupe Récréa.

Il s'agit du stadium - vélodrome de Bordeaux-Lac et de la patinoire, des tennis et du bowling de Mériadeck. Ce contrat de concession d'une durée de 5 ans a pris effet le 1er janvier 2018 et expire le 31 décembre 2022.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, la CCSPL examine comme chaque année le rapport établi par le délégataire de service public.

Conformément aux articles L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, L. 3131-5 du Code de la commande publique et 31 et suivants du contrat susmentionné, le Délégué a l'obligation de remettre à la ville un rapport annuel présentant les données comptables, une analyse de la qualité des ouvrages et des services, un compte rendu technique et financier comportant les informations relatives aux tarifs pratiqués.

La présente information est relative au rapport annuel 2020 du Délégué pour les équipements de sports et de loisirs en gestion déléguée.

Il est nécessaire de rappeler le contexte de l'année 2020. En effet, la crise sanitaire de la Covid-19 a eu un impact non négligeable sur l'exploitation des équipements. Pour mémoire, le premier confinement a débuté le 14 mars 2020. L'ensemble des équipements a alors été fermé au public donnant lieu à la mise en chômage partiel de la quasi-totalité du personnel.

Malgré l'interruption de l'accueil des publics, l'entretien des bâtiments, le lien avec la collectivité et la préfecture ainsi que la relation fournisseurs et usagers ont été maintenus.

Diverses périodes de restrictions administratives se sont succédé permettant une utilisation partielle des équipements en fonction de leurs classements et types de publics y étant accueillis.

Un important travail d'adaptation a été réalisé par le Délégué en relation avec la Direction des sports de la ville de Bordeaux afin de suivre les instructions gouvernementales et mettre en place les protocoles sanitaires nécessaires à l'accueil des usagers dans des conditions sanitaires optimales.

Fin 2020, l'impact de la crise sanitaire peut être estimé, selon le Délégué, à une période de fermeture de 6 mois. De ce fait, l'analyse du rapport annuel 2020 ne permet pas de prendre pour référence et comparaison les exercices précédents.

Toutefois et malgré le contexte, il est possible de souligner que l'ensemble des objectifs contractuels ont été atteints.

### **I. Suivi de l'activité**

L'activité de l'année 2020 a été particulièrement réduite. Cela se traduit notamment au travers des manifestations ayant dû être annulées au sein des équipements telles que les salons, spectacles et compétitions sportives dont les Championnats du Monde vétérans de tennis de table et les Championnats de France d'escrime.

Alors que le début d'année 2020 fut très encourageant avec une augmentation de la fréquentation de 15% par rapport à 2019, la patinoire de Mériadeck a enregistré une diminution très significative de sa fréquentation sur l'ensemble des publics (usagers lambda, scolaires, licenciés). Pourtant,

toutes les pratiques possibles ont été maintenues et encouragées durant les périodes le permettant.

Le club professionnel « Les Boxers », a quant à lui pu maintenir ses heures d'entraînement quasiment à l'identique. En revanche, le nombre de matchs est en diminution du fait de leur report ou annulation.

Le BSG a pu organiser une compétition de patinage en février 2020. Aucun tournoi n'a été organisé par le BGHG.

Hors manifestations sportives, le Délégué n'a pu accueillir que deux manifestations. Les produits annexes sont ainsi très faibles en 2020.

Le nombre de compétitions d'athlétisme et de cyclisme accueilli au stadium vélodrome a diminué de 50 %. Concernant la fréquentation des sportifs, il est observé une proportion plus importante d'athlètes ayant eu l'autorisation de poursuivre leurs entraînements que de cyclistes. L'accueil des scolaires a été impacté mais reste correcte. L'accueil de trois manifestations « non-sportives » a pu être maintenu. Enfin, du fait de la mise en place d'opérations commerciales, la salle de boxe a vu son nombre d'adhérents augmenter.

Les tennis de Mériadeck permettent d'accueillir trois types d'activités : tennis, badminton et tennis de table. La fréquentation grand public de cet équipement, largement impactée par les restrictions liées à la crise de la Covid-19, représente 50% de la fréquentation habituelle.

L'activité scolaire s'est en revanche développée sur le deuxième trimestre 2020 conduisant à une fréquentation annuelle en augmentation. Le badminton reste l'activité phare de cet équipement. L'Union Saint Bruno dispose conventionnellement de deux terrains de tennis et organise chaque année son tournoi de tennis pendant les vacances de février. Le tournoi a donc pu avoir lieu. En revanche, le club a été impacté par les différentes mesures sanitaires et met en évidence une baisse des licenciés adultes.

L'activité du bowling a été arrêtée durant une période totale de 6 mois. En toute logique, il apparaît une baisse proportionnelle de la fréquentation par type de public de cet équipement de 50%. Seulement 3 compétitions sur 15 en 2019 s'y sont déroulées.

## II. Entretien des bâtiments et des équipements

Des travaux de mise en sécurité ont été réalisés sur l'ensemble des bâtiments par la ville de Bordeaux ainsi que par le Délégué, la SNC SBSL - Axel Vega, en fonction des besoins et des disponibilités budgétaires.

En 2020, l'investissement du Délégué représente 3 440 € et concerne l'aménagement des vestiaires de la patinoire. Il indique que le solde des investissements prévus sera réalisé en 2021.

Dans le cadre des travaux de Gros Entretien de Renouvellement réalisés par le Délégué, SBSL – Axel Vega a procédé à une provision afin de compenser les renouvellements non réalisés en 2020.

Dans le cadre de ses missions de maintenance et d'entretiens techniques, SBSL – Axel Vega a supporté des charges d'exploitation. Toutefois, ce montant est inférieur de 18% à l'engagement contractuel.

On observe une diminution de charges concernant les fluides liée aux périodes de fermetures administratives des équipements. Elle concerne de manière plus significative la patinoire et le vélodrome, ces bâtiments étant les plus énergivores.

Outre les éléments liés à la crise sanitaire, des modifications ont par ailleurs été apportées au niveau des installations électriques et de de l'eau afin d'optimiser la gestion énergétique.

## III. Gestion du personnel

Concernant le personnel, l'effectif permanent de SBSL – Axel Vega au 31 décembre 2020 est stable, comptabilisant de trente-quatre salariés.

Le Délégué a dépassé son objectif contractuel s'agissant des heures réalisées dans le cadre du contrat par du personnel en insertion professionnelle.

#### IV. Analyse financière

La subvention municipale en 2020 a été maintenue à son niveau prévisionnel en dépit de l'allègement des obligations de service public incombant à l'exploitant en conséquence des périodes de fermeture et de restriction d'utilisation des équipements.

En contrepartie, le délégataire s'est acquitté du montant intégral de la redevance d'occupation du domaine public prévu au contrat sans réfaction au titre des troubles de jouissance résultant de la crise sanitaire.

Le chiffre d'affaires de la délégation a fait l'objet d'un effondrement durant l'exercice 2020 sous l'effet des mesures administratives de fermeture et de restriction d'activité prises afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID 19. Tous les équipements ont été concernés dans des proportions néanmoins variables selon leur modèle économique.

Pour autant, le résultat net du délégataire ne diminue que dans des proportions limitées, la baisse de marge ayant été significativement amortie par le maintien de la subvention municipale à son montant prévisionnel, l'octroi d'aides de l'Etat, et une adaptation du niveau des charges variables au volume d'activité réel. Celui-ci se stabilise ainsi à un niveau nettement supérieur au prévisionnel mais inférieur à celui des bénéfices réalisés lors des exercices précédents.

Cependant, et à la différence des exercices 2018 et 2019, la structure du résultat net 2020 apparaît sans surprise beaucoup plus dépendante du niveau des subventionnements et aides octroyés que des recettes commerciales dont le volume a largement été asséché par la crise sanitaire.

Pour votre complète information, un rapport détaillé réalisé par les services de la ville de Bordeaux composé d'une partie opérationnelle et d'une partie financière, ainsi que le rapport annuel 2020 du Délégataire sont annexés à la présente synthèse.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

### **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 14 décembre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Mathieu HAZOUARD**